

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318363-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 JUIN 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la RD 159 sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, située entre le carrefour avec les voies communales rue des Forges et rue de la Victoire et le PR 3+0190.

Vu le rapport DV/2023/253

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la RD 159, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190, sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, dans les termes du projet ci-joint, entre le Département du Nord et les Communes de Gognies-Chaussée et La Longueville fixant les modalités administratives, techniques et financières de ces transferts et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 26.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur LEBLANC.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**CONVENTION N°2023 TRANSFERT RD 159
GOGNIES CHAUSSEE - LA LONGUEVILLE**

Transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la route départementale n°159 située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190 sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville,

**CONVENTION
relative aux modalités de transfert**

Entre :

Le Département du Nord, Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 - Lille cedex, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental, agissant pour le compte de celui-ci et désigné ci-après « le Département », en application de la délibération de la Commission Permanente en date du 26 juin 2023 n° DV/2023/253.

La Commune de GOGNIES CHAUSSEE – 3, Rue Lucien Gillard – 59600 – Gognies-Chaussée, représentée par son Maire, agissant pour le compte de celle-ci et désigné ci-après « la Commune », en application de la délibération du Conseil Municipal en date du.....

La Commune de LA LONGUEVILLE – Place de la Mairie – 59570 – La Longueville, représentée par son Maire, agissant pour le compte de celle-ci et désigné ci-après « la Commune », en application de la délibération du Conseil Municipal en date du.....

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n° AR-DAJAP/2022/771 en date du 20 octobre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie ;

PREAMBULE

La section de l'ancien tracé de la RD 159 entre les cumulées 0 et 450 ml en mitoyenneté sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190 et dont la limite entre les deux communes est l'axe de cette ancien tracé, résulte d'une modification de tracé de la route départementale n°159.

Elle n'a plus vocation à demeurer dans le domaine public départemental.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention, entre le Département et les Communes, a pour objet de préciser les modalités du transfert, dans les domaines publics communaux, de la section de l'ancien tracé de la RD 159, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190, sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville.

Le transfert sera rendu effectif après affichage des délibérations correspondantes et réalisation par le Département des travaux de remise en état.

ARTICLE 2 : Caractéristiques des travaux

La chaussée de la section de l'ancien tracé de la RD 159 est dégradée et nécessite des travaux de remise en état.

Ces travaux consistent en la réalisation de réparations ponctuelles et la réfection de bordures et de la couche de roulement et sont estimés à 100 000 € HT.

Il a été convenu que ces travaux seront réalisés par le Département préalablement à son transfert dans les domaines publics communaux de Gognies-Chaussée et de La Longueville.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa notification aux Communes.

Le transfert dans les domaines publics communaux, de la section de l'ancien tracé de la RD 159, sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville deviendra effectif après réalisation des travaux de remise en état par le Département tel que défini à l'article 2 et à l'issue du dépôt en Préfecture des délibérations concordantes et de la procédure d'affichage.

ARTICLE 4 : Litige

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE 5 : Modification de la convention

Toute modification souhaitée par les Communes ou le Département devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : Enregistrement

S'agissant d'un acte administratif, la présente convention est dispensée de formalités d'enregistrement.

Fait à Lille, le

**Pour le Président du Conseil départemental
Le Directeur de la Voirie
Arnoult CUVILLIER**

Fait à Gognies-Chaussée, le

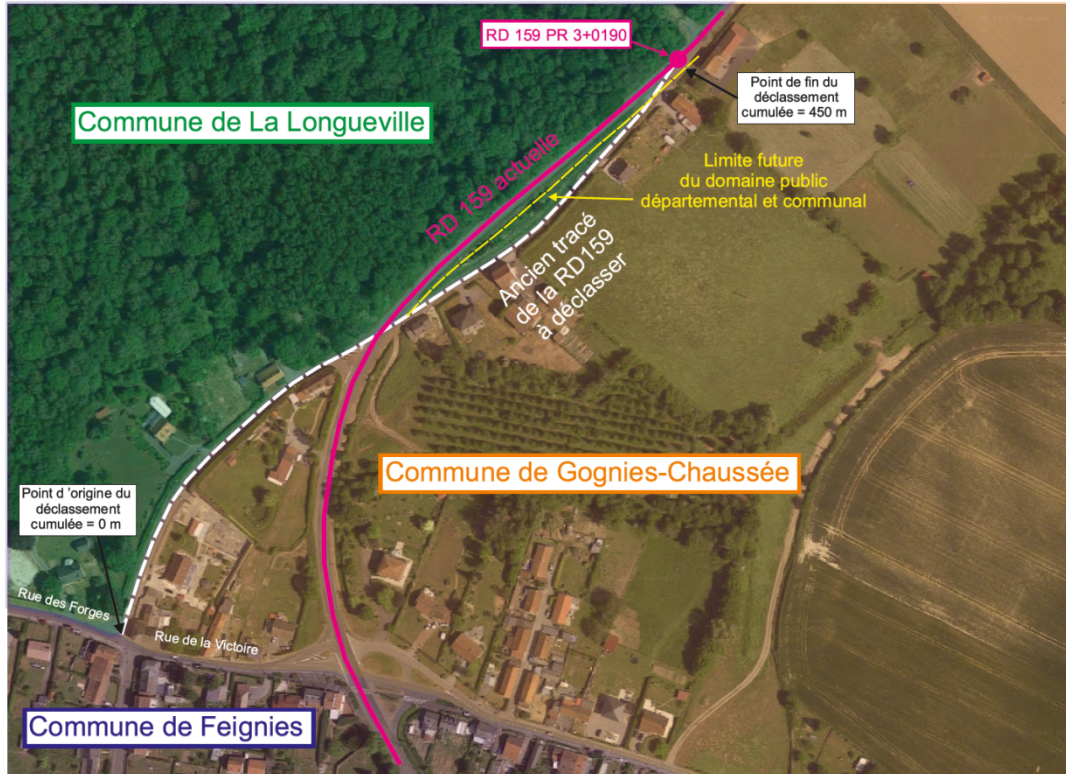
**Pour la commune
Le Maire
MASOLINI Bruno**

Fait à La Longueville, le

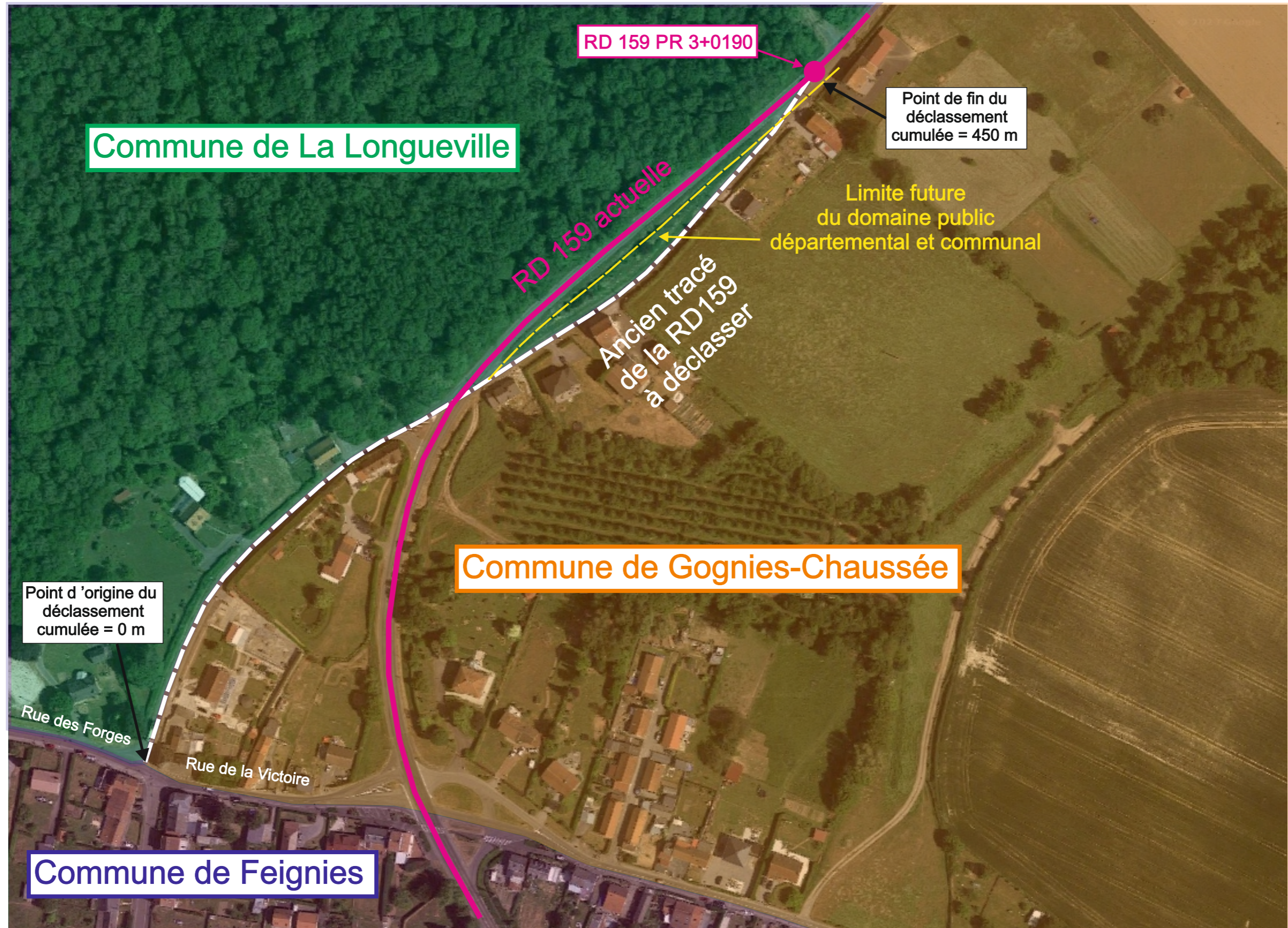
**Pour la Commune
Le Maire
LATOUCHE Stéphane**

PLAN de SITUATION

Transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la route départementale n°159 entre les cumulées 0 et 450 ml en mitoyenneté sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue de la Victoire » et « rue des Forges » et le PR 3+0190



Transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la route départementale n°159 entre les cumulées 0 et 450 ml en mitoyenneté sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue de la Victoire » et « rue des Forges » et le PR 3+0190



COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la RD 159 sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, située entre le carrefour avec les voies communales rue des Forges et rue de la Victoire et le PR 3+0190.

Le rapport a pour objet d'approuver le transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la RD 159, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190, sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville et dont la limite entre les deux communes est l'axe de cet ancien tracé.

Cette section de l'ancien tracé de la RD 159, d'une longueur de 450 mètres linéaires, résulte d'une modification du tracé de cette route départementale. Elle n'a plus d'intérêt pour le Département et n'a donc plus vocation à demeurer dans le réseau de voirie départementale.

La chaussée de cet ancien tracé de la RD 159 est dégradée et nécessite des travaux de remise en état. Ces travaux ont été estimés à 100 000 € HT. Il a été convenu que le Département prendra en charge et assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

Le transfert deviendra effectif à l'issue du dépôt en Préfecture de la délibération correspondante, de la procédure d'affichage et après la réalisation des travaux de remise en état par le Département.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le transfert dans les domaines publics communaux d'une section de l'ancien tracé de la RD 159, située entre le carrefour avec les voies communales « Rue des forges » et « Rue de la Victoire » et le PR 3+0190, sur le territoire des communes de Gognies-Chaussée et La Longueville, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, dans les termes du projet joint au rapport, entre le Département du Nord et les Communes de Gognies-Chaussée et La Longueville fixant les modalités administratives, techniques et financières de ces transferts et tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP017	21003E16	2000000	401859	120000

Valentin BELLEVAL
Vice-Président